



INSTRUCTION DES ENGAGEMENTS :

Lors du dépôt initial du plan d'actions – critères de recevabilité

Mis à jour le 12 novembre 2020

Lors du dépôt initial du plan d'action : 3 critères de recevabilité (version issue du COPIL du 07/07/2020)

Lors du dépôt initial

Critères
d'obtention de la
reconnaissance
(recevabilité du
formulaire)

Toutes les champs obligatoires sont remplis avec des éléments de réponse
L'entreprise a bien déposé les 10 principes communs signés (numéro de dossier valable et correspondant)
2 actions minimum sont déposées dont au moins une action volontaire relève de la catégorie « Actions volontaires concernant votre cœur de métier »

Contacts :



entreprisesengagees@ofb.gouv.fr

Site web : <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>

Vidéo de Christophe Aubel, DGD Mobilisation de la société à l'OFB :
<https://www.youtube.com/watch?v=bLYrp5vH8ig>



**ENTREPRISES
ENGAGÉES
POUR LA
NATURE**

*act*4nature
France